

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 13 novembre 2019, à 20 heures, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Aucoin	Sainte-Victoire-de-Sorel
Denis Benoit	Saint-Aimé
Michel Blanchard	Saint-David
Alain Chapdelaine	Saint-Roch-de-Richelieu
Vincent Deguise	Saint-Joseph-de-Sorel
Diane De Tonnancourt	Yamaska
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Denis Marion	Massueville
Georges-Henri Parenteau	Saint-Gérard-Majella
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Gilles Salvas	Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Joanie Lemonde, greffière, et M^{me} Josée-Ann Bergeron, coordonnatrice aux communications.

NOTE : À 18 h 30, les membres se sont réunis en caucus et par la suite en comité général de travail.

2019-11-358 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des sujets suivants :

- 12.2 Relance au ministère de la Sécurité publique concernant la transmission d'un document justificatif pour chaque municipalité visée par une demande de protocole de déploiement automatique supplémentaire pour les incendies de bâtiments;
- 18.1 Création du groupe de travail concernant les recommandations de l'IGOPP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-359 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MRC DU 2 OCTOBRE 2019**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC du 2 octobre 2019 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-360 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL DE LA MRC DU 9 OCTOBRE 2019**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil de la MRC du 9 octobre 2019 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-361 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 9 OCTOBRE 2019**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 9 octobre 2019 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-362 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 30 OCTOBRE 2019**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC du 30 octobre 2019 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-363 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE (CRSIC) DU 30 OCTOBRE 2019**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional de sécurité incendie et civile (CRSIC) du 30 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-364 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 1 DU BUDGET - ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 1 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 1 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de novembre 2019 et totalisant 1 155 900,19 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-365 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 2 DU BUDGET - MUNICIPALITÉS RURALES**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 2 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 2 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de novembre 2019 et totalisant 5 743,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 2 DU BUDGET

2019-11-366 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 3 DU BUDGET - ÉVALUATION FONCIÈRE**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 3 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine
Appuyé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 3 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de novembre 2019 et totalisant 24 484,92 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 3 DU BUDGET

2019-11-367 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 5 DU BUDGET - TRAVAUX DE COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 5 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 5 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de novembre 2019 et totalisant 151 803,11 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

M. le Conseiller régional Denis Marion, en tant que président du comité régional de sécurité incendie et civile, mentionne que la dernière de ce comité a eu lieu le 30 octobre. Il fournit également des précisions aux membres en lien avec le sujet qui a été ajouté au point 12.2 de l'ordre du jour de ce soir.

2019-11-368

AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX (VILLE DE SOREL-TRACY)

La greffière présente les rapports d'analyse du coordonnateur à l'aménagement du territoire concernant deux règlements de modification d'urbanisme de la Ville de Sorel-Tracy, soit :

- Règlement numéro 2446 modifiant le règlement de zonage numéro 2222;
- Règlement numéro 2448 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2221, le règlement de zonage numéro 2222, le règlement de lotissement numéro 2223 et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2226.

CONSIDÉRANT les rapports du coordonnateur à l'aménagement du territoire qui indiquent que ces règlements ne contreviennent pas aux objectifs et aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC approuve les règlements numéros 2446 et 2448 de la Ville de Sorel-Tracy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-369

AVIS DE LA MRC À LA CPTAQ - DOSSIER MASSUEVILLE

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a demandé l'avis de la MRC de Pierre-De Saurel concernant une demande de la Municipalité de Massueville (dossier 422519);

CONSIDÉRANT la résolution 2019-08-267 adoptée par le Conseil de la MRC concernant ce dossier;

CONSIDÉRANT la résolution CCA-2019-69-02 du comité consultatif agricole (CCA) à l'égard de cette demande, lequel recommande au Conseil de la MRC d'émettre un avis favorable pour les motifs suivants :

- le projet amènera une plus-value pour le boisé par un entretien et la plantation d'arbres fruitiers;
- le projet s'avère intéressant pour la Municipalité et celles voisines;
- les équipements prévus au projet peuvent être facilement retirés pour un retour à l'agriculture;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC est en accord avec les observations et recommandations du CCA;

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC avise la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) qu'il est favorable au projet que la Municipalité de Massueville a soumis à la CPTAQ (dossier 422519).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-370 **AVIS DE LA MRC À LA CPTAQ - DOSSIER FERME EMYAR INC. - SAINT-ROBERT**

CONSIDÉRANT que la Ferme Emyar inc. a déposé une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (dossier 424761) concernant l'aliénation d'une superficie de 6,6 hectares d'une partie du lot 6 280 823 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC avise la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) qu'il est favorable à la demande de la Ferme Emyar inc. (dossier 424761).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MRC AU 30 SEPTEMBRE 2019

Les membres du Conseil prennent connaissance des états financiers de la MRC au 30 septembre 2019 qui leur ont été déposés.

2019-11-371 **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LE MIDI DANS LA CADRE DU PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ (PMD)**

CONSIDÉRANT la proposition présentée par la MRC dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) (réf. résolution 2019-04-129);

CONSIDÉRANT la lettre du MIDI datée du 23 juillet 2019 annonçant que la proposition de la MRC a été retenue pour une année seulement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer une personne qui sera autorisée à négocier, à reconduire et à signer l'entente dans le cadre de ce programme;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC autorise la greffière, M^e Joanie Lemonde, à négocier, reconduire et signer, pour et au nom de la MRC, l'entente auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-372 **NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC AU COMITÉ DE GESTION, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE MIDI**

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité (Volet 1 - Municipalités), une entente doit être signée entre le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente un comité de gestion, de suivi et d'évaluation de l'entente doit être formé;

CONSIDÉRANT que ce comité doit être composé d'un représentant du MIDI et d'au moins deux représentants de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC nomme le directeur général, M. Denis Boisvert, et la greffière, M^e Joanie Lemonde, à titre de représentants de la MRC au comité de gestion, de suivi et d'évaluation de l'entente dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité (Volet 1 - Municipalités).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-373 **OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE L'AUDITEUR EXTERNE**

Les membres prennent connaissance du résultat de l'ouverture des soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres public relatif aux services professionnels de l'auditeur indépendant.

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté la résolution 2019-07-240 afin de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour les organisations formant le regroupement de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que chaque organisme participant au regroupement doit, lui-même, procéder à l'octroi du contrat de services professionnels;

CONSIDÉRANT que trois firmes ont déposé une soumission à la suite de l'appel d'offres public pour la fourniture de ces services professionnels;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a reçu un pointage intérimaire supérieur à 70 points;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection indiquant que la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, en l'occurrence celle de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., est conforme aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-10-342 mandatant le directeur général adjoint pour négocier le prix soumis par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, à la suite de vérifications, d'abroger ladite résolution;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC :

- abroge la résolution 2019-10-342;

- octroie à la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. le contrat de services professionnels de l'auditeur externe au montant de 82 782 \$ (taxes incluses) pour une période de trois ans, avec une option de renouvellement de 2 ans au montant de 57 441,50 \$ (taxes incluses), et ce, conformément à sa soumission;
- reconnaisse que la présente résolution et les documents d'appel d'offres relatifs à ces services professionnels tiennent lieu de contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-374

**OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE
POUR LES PROJETS D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU C2008 ET C2010**

Les membres prennent connaissance du résultat de l'ouverture des propositions reçues à la suite de la demande de prix DP-2019-10-13 relative aux services professionnels d'ingénierie dans le cadre des projets d'entretien de cours d'eau suivants :

- C2008 : Ruisseau Pokasso, Branche 15 (Saint-David);
- C2010 : Décharge du Docteur Rousseau (Saint-David);

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, a le pouvoir de réaliser des travaux d'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT que les cours d'eau précités relèvent de la compétence du Bureau des délégués des MRC de Drummond et de Pierre-De Saurel, mais que la MRC de Pierre-De Saurel a été désignée pour agir à titre de maître d'œuvre (réf: résolutions BD19-09-03 et BD19-09-04);

CONSIDÉRANT que trois (3) firmes ont été invitées à déposer une proposition;

CONSIDÉRANT que deux (2) propositions ont été reçues dans les délais prescrits, soit :

- Groupe PleineTerre inc., au montant de 16 932,37 \$ (taxes incluses);
- Tetra Tech QI inc., au montant de 17 096,78 \$ (taxes incluses).

CONSIDÉRANT que la proposition du Groupe PleineTerre inc. s'est avérée la plus basse conforme;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC :

- octroie au Groupe PleineTerre inc. le contrat de services professionnels d'ingénierie relatif aux projets d'entretien de cours d'eau C2008 et C2010, dont la proposition est au montant de 16 932,37 \$, taxes incluses;
- reconnaisse que la présente résolution et les documents constituant la demande de prix DP-2019-10-13 tiennent lieu de contrat entre les parties, si les conditions suivantes sont respectées dans les délais impartis :
 - fournir, dans les 15 jours qui suivent l'adjudication, une confirmation d'inscription émise par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) attestant que l'entreprise est bien inscrite à la CNESST et qu'elle a bien soumis ses prévisions salariales pour l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

2019-11-375 **MANDAT À LA GREFFIÈRE POUR FIXER LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ**

CONSIDÉRANT que la MRC a entrepris le processus de révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI);

CONSIDÉRANT que le projet de SCRSI révisé, conformément à l'article 18 de la Loi sur la sécurité incendie, doit faire l'objet d'une consultation publique;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC peut, pour accélérer le processus, mandater la greffière afin de définir et publier les coordonnées de l'assemblée de consultation publique qui doit être tenue;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC mandate la greffière pour qu'elle détermine la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée de consultation publique qui sera tenue sur le territoire de la MRC et pour qu'elle publie ces informations dans un journal du territoire ainsi que sur le site Internet de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-376 **RELANCE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE CONCERNANT LA TRANSMISSION D'UN DOCUMENT JUSTIFICATIF POUR CHAQUE MUNICIPALITÉ VISÉE PAR UNE DEMANDE DE PROTOCOLE DE DÉPLOIEMENT AUTOMATIQUE SUPPLÉMENTAIRE POUR LES INCENDIES DE BÂTIMENTS**

CONSIDÉRANT que la MRC est en processus de révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI);

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse préliminaire du projet de SCRSI révisé de la MRC de Pierre-De Saurel, le ministère de la Sécurité publique (MSP) demande à ce que certaines municipalités mettent en place des protocoles de déploiement automatique supplémentaires pour les incendies de bâtiments;

CONSIDÉRANT que les conseillers du MSP ont rencontré certains des représentants des municipalités visées;

CONSIDÉRANT que, pour préparer leurs réponses, les représentants des municipalités visées ont besoin d'avoir un document officiel du MSP détaillant l'argumentation motivant la demande du ministère;

CONSIDÉRANT qu'une première demande en ce sens a été formulée par le Conseil de la MRC (résolution 2019-06-220) et transmise au MSP le 19 juin 2019;

CONSIDÉRANT que la réponse du MSP ne détaille pas, pour chacune des municipalités visées, les zones ciblées ainsi que les raisons et l'argumentation motivant le Ministère à requérir la mise en place de protocoles de déploiement automatique supplémentaires pour les incendies de bâtiments;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC :

- réitère sa demande à la Direction de la sécurité incendie du MSP de transmettre à chacune des municipalités visées un document officiel détaillant les raisons et l'argumentation motivant le ministère à requérir la mise en place de protocoles de déploiement automatique supplémentaires pour les incendies de bâtiments;
- invite les municipalités visées à adopter une résolution similaire et à la transmettre à la Direction de la sécurité incendie du MSP;
- informe le MSP qu'à défaut d'une réponse claire de sa part la MRC soumettra son projet de SCRSI révisé à la ministre pour attestation de conformité selon les délais prévus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-377

DÉCLARATION D'INTÉRÊT POUR LE SERVICE DES CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ÉTÉ 2020

CONSIDÉRANT la proposition de la Sûreté du Québec concernant le service des cadets pour la période estivale 2020;

CONSIDÉRANT que les cadets assurent une présence dans le milieu équivalant à 400 heures durant la période estivale;

CONSIDÉRANT que les coûts associés à ce service (20 000 \$) sont partagés à parts égales entre la Sûreté du Québec (10 000 \$) et l'ensemble des municipalités participantes (un total de 10 000 \$);

CONSIDÉRANT que cette somme de 10 000 \$ sera répartie entre les municipalités participantes au prorata du nombre d'heures de présence des cadets sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT que les cadets exercent, entre autres, une surveillance à pied et à vélo, réalisent des activités de prévention et de sensibilisation tout en assurant une présence lors d'évènements;

CONSIDÉRANT que quatre municipalités du territoire de la MRC ont pu bénéficier de ce service à l'été 2019;

CONSIDÉRANT que cette année, huit municipalités veulent se joindre à l'entente SQ-MRC et se partager les 400 heures de présence des cadets sur le territoire de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC :

- déclare son intérêt à adhérer au service des cadets de la Sûreté du Québec pour la période estivale 2020;
- détermine la répartition des heures (laquelle sert de référence pour répartir les coûts aux municipalités concernées) suivant le tableau ci-dessous :

Massueville et Saint-Aimé	8 h au total
Sainte-Anne-de-Sorel	20 h
Saint-Joseph-de-Sorel	167 h
Saint-Ours	30 h
Saint-Robert	4 h
Sorel-Tracy	167 h
Yamaska	4 h
TOTAL	400 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-378 **ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2020 DES SERVICES DE TRANSPORT (ADAPTÉ, COLLECTIF RURAL ET TAXIBUS)**

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément aux dispositions des articles 48.41 et 48.24 de la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12), doit fixer, par résolution, les tarifs applicables au service de transport adapté et collectif sur son territoire;

CONSIDÉRANT la grille tarifaire 2020 recommandée par le Service de transport adapté et collectif régional (STACR) de la MRC de Pierre-De Saurel, organisme délégué de la MRC en matière de transport adapté et collectif (résolution 2019-083);

CONSIDÉRANT que cette grille comporte quatre zones tarifaires distinctes;

CONSIDÉRANT que des cartes mensuelles, des livrets de dix billets et de vingt billets ainsi que des billets unitaires seront offerts pour chacune des zones tarifaires;

CONSIDÉRANT que cette grille comporte également les tarifs applicables pour le service de Taxibus;

CONSIDÉRANT que des cartes mensuelles ainsi que des billets unitaires sont offerts pour le service de Taxibus;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC, conformément aux dispositions de la Loi sur les transports, adopte la grille tarifaire 2020 applicable au transport adapté, au transport collectif rural et au service de Taxibus.

Que ladite grille soit publiée dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC et affichée dans chacun des véhicules de transport ainsi qu'au bureau de la MRC et dans chacun des bureaux municipaux du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

Les membres prennent connaissance des demandes d'appui reçues et conviennent de ne donner suite à aucune d'elles.

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Les membres prennent connaissance de la correspondance reçue.

EXAMEN DES INVITATIONS

Les membres prennent connaissance des invitations reçues.

2019-11-379 **CRÉATION DU GROUPE DE TRAVAIL CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS DE L'IGOPP**

CONSIDÉRANT le mandat confié par la MRC à l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) en février dernier (résolution 2019-02-52);

CONSIDÉRANT le rapport produit par l'IGOPP à la suite de ce mandat;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a convenu, lors d'une récente rencontre de travail, de former un groupe de travail avec comme mandat :

- d'analyser les recommandations formulées par l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) et de soumettre leur avis sur celles-ci aux membres du Conseil;
- de faire des recommandations concernant certains dossiers pour lesquels les membres du Conseil, lors de leur rencontre de travail, se sont engagés à réfléchir pour le développement et l'avancement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC crée ledit groupe de travail et nomme les personnes ci-dessous pour sa composition :

- Alain Chapdelaine (Saint-Roch-de-Richelieu)
- Vincent Deguise (Saint-Joseph-de-Sorel)
- Denis Marion (Massueville)
- Serge Péloquin (Sorel-Tracy)
- Diane De Tonnancourt (Yamaska)
- Denis Boisvert, directeur général de la MRC (support technique).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

PÉRIODE DE QUESTIONS

Certains citoyens adressent des questions aux membres du Conseil.

2019-11-380 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Appuyé par :

M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que la séance soit levée à 21 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Gilles Salvas, préfet

M^e Joanie Lemonde, greffière